



- TERRITORIAUX -
CUGNAUX

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE CUGNAUX

Hôtel de ville
31270 CUGNAUX

Cugnaux le 20/08/2026

Monsieur Aurélien ANDREU SEIGNÉ
Maire de la ville de CUGNAUX
Président CCAS, Résidence Loubayssens

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Le syndicat CGT des territoriaux de Cugnaux dépose, conformément aux dispositions réglementaires, un **préavis de grève couvrant la période du 1er au 30 septembre 2026**, de 0h à 24h, incluant les agent·es dont les horaires comportent des périodes de nuit précédant ou suivant les journées concernées.

Ce préavis s'inscrit dans un **contexte national et départemental** marqué par des difficultés importantes concernant les rémunérations, les carrières, les conditions de travail et le droit à la formation professionnelle dans la Fonction publique territoriale. Nous sommes conscients que votre prise de fonction est récente et que vous engagez un nouveau mandat avec la volonté de travailler sereinement avec les équipes municipales. Notre démarche vise donc à **préserver le cadre légal tout en maintenant une disponibilité totale pour le dialogue**.

.1. Un contexte salarial national qui impacte les agent·es de Cugnaux

Les évolutions récentes du SMIC et l'écrasement des grilles indiciaires touchent l'ensemble des agent·es territoriaux, y compris ceux de Cugnaux. La perte de pouvoir d'achat, le gel du point d'indice depuis 2023 et les difficultés rencontrées en fin de carrière sont autant d'éléments qui nourrissent l'inquiétude des personnels.

.2. Des contraintes budgétaires nationales qui pèsent sur les collectivités

Les baisses annoncées des dépenses publiques et les limitations imposées aux collectivités territoriales fragilisent les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires au bon fonctionnement des services. La réduction des ressources du CNFPT affecte directement le droit à la formation professionnelle des agent·es.

.3. Des réalités locales à prendre en compte avec attention

Comme dans de nombreuses communes du département, les agent·es de Cugnaux expriment :

- une charge de travail croissante dans certains services ;
- des difficultés liées aux sous-effectifs ;
- des situations de précarité sur des besoins permanents ;
- des attentes fortes en matière de reconnaissance professionnelle.

Nous savons que votre équipe municipale découvre progressivement l'état des services et les enjeux RH. C'est pourquoi nous souhaitons inscrire ces constats dans une démarche **constructive**, sans dramatisation ni mise en tension inutile.

.4. Les revendications portées au niveau national et départemental

Les revendications suivantes sont celles portées par la CGT au niveau national et départemental, et constituent le cadre général du préavis :

- revalorisation du point d'indice ;
- refonte des grilles indiciaires ;
- reconnaissance des qualifications et de l'expérience ;
- égalité salariale femmes-hommes ;
- suppression du jour de carence ;
- amélioration des pensions ;
- titularisation des agent·es sur emplois permanents ;
- relance des concours et recrutements statutaires ;
- rétablissement des moyens du CNFPT.

Nous sommes bien entendu disponibles pour échanger sur la manière dont ces enjeux se déclinent localement à Cugnaux.

.5. Dépôt du préavis pour la mairie de Cugnaux

Le **syndicat CGT des territoriaux de Cugnaux** dépose donc un préavis de grève couvrant l'ensemble de la période du 1er au 30 septembre 2026, de 0h à 24h, incluant les nuits du 31 août au 1er septembre et du 30 septembre au 1er octobre.

Ce préavis couvre :

- l'ensemble des agent·es de la mairie de Cugnaux, titulaires et contractuels ;
- les agent·es dont les horaires incluent des périodes nocturnes ;
- les salarié·es des services externalisés relevant des compétences de la collectivité.

Nous tenons à préciser que ce préavis n'est pas une mise en tension de la relation entre la collectivité et les agent·es. Il constitue un **cadre légal permettant l'expression des revendications**, tout en laissant toute sa place au **dialogue social**, que nous souhaitons franc, respectueux et constructif.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, nos salutations syndicales.

Le Secrétaire Général

